

## TAXE D'APPRENTISSAGE

### Formulaire de versement de la fraction de 13%

#### Entreprise :

Raison sociale ..... SIRET .....

NOM / Prénom .....

Tél. .... Port..... Courriel.....

Le cas échéant, nom et coordonnées de l'expert-comptable ou du cabinet comptable qui s'occupe de la taxe d'apprentissage pour votre entreprise :

NOM ..... Ville.....

Tél. ....

#### Signature et tampon de l'entreprise :

#### Bénéficiaire de la fraction des 13%

Au titre du financement des formations initiales technologiques et professionnelles hors apprentissage\*

Nom de l'École : .....

Adresse : .....

Code postal et ville : .....

Contact : .....

Règlement par  Chèque  
À l'ordre de :

Règlement par  Virement  
IBAN :  
BIC :

Montant : ..... €

Règlement avant le 31 mai 2022

#### NOUVELLES DISPOSITIONS

» Loi n°2007-295 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance  
La loi autorise le versement de la Taxe d'Apprentissage aux Écoles de la 2<sup>e</sup> Chance pour la mise en œuvre de formations personnalisées.

» Loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel  
Depuis 2020, la taxe d'apprentissage est composée de deux parts. Le solde de la taxe d'apprentissage est destiné à des dépenses libératoires effectuées par l'employeur et peut être versé à l'École de la 2<sup>e</sup> Chance.

Taxe d'Apprentissage :

**0,68%**

de la masse salariale brute de l'entreprise

**87%**

pour Le financement  
de l'apprentissage

**13%**

(solde de la taxe  
d'apprentissage)

pour Le financement  
des formations initiales technologiques  
et professionnelles (hors apprentissage)

L'ÉCOLE DE LA 2<sup>e</sup> CHANCE